

Délibération 2022-18 : Reversement au budget du Centre Intercommunale d'Action Sociale Périgord Limousin du tiers du produit des concessions dans le cimetière

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 J publiée au B.O.C.P. n° 00-178-MO du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 -1/3 de la répartition du produit des concessions de cimetières,

Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantum y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée par délibération de l'assemblée délibérante,

Cette pratique ayant perduré dans la collectivité malgré la promulgation de la loi n°96-142, Monsieur le Maire propose, pour répondre à la demande du SGC de Nontron à laquelle la Commune est rattachée depuis le 01 septembre 2022 de l'officialiser.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- AUTORISE** le reversement au CIAS d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçu sur le budget principal de la commune
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DIT** que le reversement s'effectuera par réduction des titres émis pour l'encaissement du produit des concessions funéraires, au chapitre 70 « Produits des services » à l'article 70311 « Concessions cimetière »

Délibération 2022-19 : Budget Principal 2022

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	300 030.32	354 997.00
Dépenses imprévues	14 977.00	
Compte 678	42 869.37	
Montant transféré à la section INVESTISSEMENT (Chap 023)	26 209.39	
RESULTAT DE FONCT REPORTE		29 089.08
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	384 086.08	384 086.08

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (Opération..)	107 628.39	
Recettes d'investissement		137 964.76
Report section investissement		30 432.69
Dépenses imprévues (020)	6 764.00	
Remboursement capital emprunt 1641	27 878.00	
Emprunt au 1641		60 000.00
RESTES A REALISER	232 051.62	119 715.17
Montant transféré de la section FONCTIONNEMENT (Chap 021)		26 209.39
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	374 322.01	374 322.01

TOTAL BUDGET 2022	758 408.09	758 408.09
--------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget principal 2022